



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

SOMMAIRE DU BIR N°37 DU LUNDI 30 JUIN 2025

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	2
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE	2
DEROGATION A L'OBLIGATION DE RESIDENCE POUR LES PERSONNELS AFFECTES EN LYCEE - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026.....	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE	4
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'EGARD DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES TECHNICIENS DE L'EDUCATION NATIONALE	4
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE	5
RECRUTEMENT D'INTERVENANTS ASSOCIÉS EAFIC POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DES BLOGS WORDPRESS OU DES SITES SPIP	5
FICHE DE POSTE – CONSEILLER.ERE ACADEMIQUE - RECHERCHE DEVELOPPEMENT INNOVATION EXPERIMENTATION (CARDIE)	6
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – DSDEN RHONE	8
ENVOI DES FORMULAIRES HSE APADHE.....	8
DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	9
APPELS A CANDIDATURE POUR CHARGÉ DE MISSION – VIA COMPÉTENCES	9
CROUS DE LYON	10
RECRUTEMENT D'UN ADJOINT AU DIRECTEUR D'UNITE DE GESTION HEBERGEMENT.....	10

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX
ET DE SANTE

DEROGATION A L'OBLIGATION DE RESIDENCE POUR LES PERSONNELS AFFECTES EN LYCEE - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

BIR n°37 du lundi 30 juin 2025
Réf : DE – DIPE - DPATSS

En application des articles R. 216 et suivants du Code de l'Éducation relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les EPLE, les personnels exerçant des fonctions de direction, de gestion, d'éducation ou de santé qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) ont de ce fait l'obligation de loger au sein de leur établissement de rattachement.

Des dérogations peuvent être accordées, **à titre exceptionnel**, selon une procédure associant conjointement les services académiques de l'éducation nationale et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les motifs de dérogation sont les suivants :

- conjoint logé par nécessité absolue de service*¹
- personnel faisant fonction pour l'année scolaire *²
- exigüité du logement au regard du nombre de personnes constituant la famille*³
- présence d'une personne handicapée ne pouvant pas physiquement et matériellement accéder à l'appartement*⁴
- motif médical grave*⁵
- logement insalubre ou vétuste.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les personnels concernés qui souhaitent solliciter une dérogation à l'obligation de loger doivent déposer leur demande de dérogation sur la plateforme **Colibris** en respectant le calendrier ci-dessous :

- **avant le 11 juillet 2025** pour les demandes de renouvellement et les premières demandes (hors cadre mobilité) ;
- **avant le 12 septembre 2025** pour toute demande liée à une mutation.

La déclaration est établie **par l'intéressé** dans COLIBRIS via le lien suivant :

<https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/de-demande-obligation-de-residence-2025-2026/>

1^{ère} page : informations générales sur la démarche

2^{ème} page : détail de la demande

3^{ème} page : pièces justificatives obligatoires

* (1 à 3) pièces justificatives à déposer obligatoirement sur Colibris :

- attestation de l'employeur du conjoint et preuve de la vie commune *¹
- arrêté de nomination *²
- pièces justifiant la composition du foyer (livret de famille, ...) *³

* (4 à 5) pièces justificatives à remettre à la direction concernée (DE, DIPE ou DPATSS)

- transmission sous pli confidentiel d'une carte d'invalidité, d'une RQTH, *4
- transmission sous pli confidentiel d'un justificatif médical *5

4^{ème} page : Validation

Le formulaire ne pourra être validé que si l'ensemble des champs est complété et les pièces justificatives transmises.

Le chef d'établissement devra impérativement porter un avis sur les demandes via l'outil colibris et intégrer le tableau de concessions de logement joint en annexe **(Annexe 1)**.

Ce tableau permettra ainsi de considérer l'ensemble du parc de logements avant d'octroyer une éventuelle dérogation.

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'EGARD DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES TECHNICIENS DE L'EDUCATION NATIONALE

BIR n° 37 du lundi 30 juin 2025
Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Lyon, présidente,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon

Membres suppléants

Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie
de Lyon
Madame Karine Natale, proviseure du lycée la Martinière Diderot, Lyon 1er

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
- Madame Marie-Ange DE MARINIS (A&I-UNSA)	- Monsieur Christophe JUHENTET (A&I-UNSA)
- Madame Annie CIRELLA (A&I-UNSA)	- Madame Véronique VAUTRIN VILLOND (A&I-UNSA)

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

RECRUTEMENT D'INTERVENANTS ASSOCIÉS EAFC POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DES BLOGS WORDPRESS OU DES SITES SPIP

BIR n°37 du 30 juin 2025

Réf : EAFC/2025/CT/CC

Dans le cadre du développement des compétences numériques pédagogiques et éducatives des enseignants, l'Ecole Académique de la Formation Continue de Lyon étoffe son vivier d'intervenants occasionnels pour animer des formations à l'usage pédagogique des blogs WordPress ou aux sites SPIP organisées par la Délégation Régionale Au Numérique Éducatif (DRANE).

Profils recherchés

- Enseignants du premier ou second degré, ou tout autre personnel lui-même administrateur, sur les trois départements de l'académie, pour proposer des formations plus locales,
- Utilisation régulière d'un blog académique WordPress dans un contexte pédagogique ou d'un site SPIP avec une volonté affirmée de développer leur expertise,
- Expérience de suivi d'une formation à distance en tant qu'apprenant.

Conditions

Être disponible régulièrement le mercredi pour WordPress ou disposer d'au moins une demi-journée fixe dans l'emploi du temps pour SPIP

- S'engager à suivre le parcours de formation « F2F : WORDPRESS » ou « F2F : SPIP »,
- Connaître la plateforme Magistère ou se former à son utilisation en tant que formateur,
- S'engager à intervenir à minima sur un parcours en co-animation dans l'année.

Les déplacements sont pris en charge selon les modalités habituelles. L'intervention est rémunérée sous forme de vacances.

Pour candidater, veuillez déposer votre CV (nommé CV_NOM_Prenom.pdf), hors I-Prof, comprenant un volet dédié à l'administration de blog WordPress (adresse du/des blog(s) ou de site SPIP, contexte d'utilisation pédagogique, rôle sur le site, expérience, réalisations de pages ou articles avancées illustrées par des captures d'écran) dans les dossiers suivants :

- Pour WORDPRESS : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/tE2mBgsJQ7Kojgg>
- Pour SPIP : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/R8y4DeGHsyJynFA>

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2025

Pour tout complément d'information, adressez-vous au département numérique de l'EAFC : eafc-numerique@ac-lyon.fr

FICHE DE POSTE – CONSEILLER.ERE ACADEMIQUE - RECHERCHE DEVELOPPEMENT INNOVATION EXPERIMENTATION (CARDIE)

BIR n°37 du lundi 30 juin 2025

Réf : EAFC

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'EAFC, le conseiller ou la conseillère académique recherche développement innovation expérimentation (CARDIE) a pour mission principale d'impulser et de coordonner une stratégie académique favorisant l'innovation, l'expérimentation et la recherche pédagogique et éducative dans les écoles et dans les établissements. Il conduit la politique académique dans le cadre des orientations nationales (telles que précisées par la DGESCO) et est à disposition de la Rectrice de l'académie de Lyon autant que de besoin.

Il peut s'appuyer sur le département Innovation-Expérimentation-Recherche de l'EAFC en première intention mais aussi sur tout autre service idoine, sur les conseillers de la Rectrice et les DSDEN pour l'opérationnalité de son travail, dans le cadre des modalités arrêtées avec la directrice de l'EAFC. Ce positionnement du CARDIE auprès de l'EAFC permet de consolider les liens entre innovation et formation. La connaissance fine dont dispose le ou la CARDIE des projets menés sur le terrain ainsi que son expertise en matière d'accompagnement des projets innovants alimentent la structuration de l'offre de formation de l'EAFC.

Le ou la CARDIE est membre du Comité de direction et du conseil d'école de l'EAFC et participe aux discussions sur les orientations stratégiques de l'école.

La mutualisation de ces démarches est outillée grâce à la base de données nationale des expérimentations Magistère parcours (CARDIE et Innovation) et aux contributions partagées sur l'espace collaboratif du réseau des CARDIE et aux pages Eduscol associées.

Les missions de CARDIE

Le ou la CARDIE mobilise les personnels et les réseaux académiques pour :

Impulser

- En élaborant et pilotant une stratégie de communication via les différents canaux disponibles (réunions à différentes échelles et avec tous les acteurs académiques, diffusion des projets innovants)
- En participant à et/ou menant des réunions à différentes échelles afin de consolider la place des acteurs de la CARDIE au plus près du terrain
- En construisant des partenariats avec les acteurs de l'éducation et en consolidant les relations avec les services académiques et départementaux

Repérer

- En identifiant les projets innovants porteurs de changement, à l'appui d'outils (cartographie, tableaux) pour piloter l'innovation et la valoriser
- En suivant des commandes institutionnelles et afin de pouvoir communiquer sur ces projets expérimentaux

Accompagner

- En élaborant des plans d'accompagnement annuels ou pluriannuels différenciés selon les équipes projets
- En aidant les équipes à la scénarisation, en identifiant les invariants, les points de vigilance, les éléments de contexte, les transformations, la professionnalisation, en améliorant les démarches, les outils et en partageant des ressources

Expertiser et suivre l'évaluation

- En facilitant la mise en relation entre des praticiens de terrain et des chercheurs
- En mesurant et analysant les résultats et évaluations des différents projets
- En diffusant les résultats de ces évaluations

Valoriser, Essaimer -Diffuser l'innovation

- En accompagnant la valorisation et la communication pour produire des supports et ressources, et leur labellisation
- En organisant et participant aux événements de l'innovation

Profil recherché et modalité d'exercice

- Profil : Inspecteur ou Inspectrice Pédagogique Régionale titulaire (IA-IPR) ou IEN-ET-EG.

- L'inspectrice ou l'inspecteur bénéficiera d'une ou d'un chargé(e) de mission d'inspection à hauteur de 4h de décharge pour qu'elle ou il dispose du temps nécessaire pour exercer cette mission spécifique.

Compétences professionnelles et savoir-être attendus.

- Connaissance aiguisée du fonctionnement du système éducatif
- Connaissance solide des orientations actuelles et dispositifs en faveur de l'innovation, de l'expérimentation et de la recherche pédagogique/éducatif et de la formation initiale et continue des personnels
- Connaissance des différentes phases de maturité d'un projet pédagogique et de la démarche de projet
- Capacité à analyser les besoins, à concevoir, animer, suivre et évaluer des actions de d'accompagnement de l'innovation.
- Expérience du management d'équipe, notamment participatif et transversal
- Capacité à animer des réseaux, à travailler avec des interlocuteurs variés
- Compétences relationnelles, sens de l'écoute
- Capacité à être créatif et innovant, réactif et force de proposition
- Capacité à concevoir, accompagner, conduire des projets
- Maîtrise des usages institutionnels de communication, à l'oral et à l'écrit
- Communication, aisance d'expression orale et écrite
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à représenter l'Institution. Loyauté, rigueur et discrétion

Le dossier de candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) est à transmettre, sous couvert du responsable hiérarchique, **avant le 15 juillet 2025, délai de rigueur**, à

- Monsieur le secrétaire général : sga@ac-lyon.fr
- Madame la directrice de cabinet de Madame la rectrice à l'adresse suivante : dircab@ac-lyon.fr
- Madame la DRH, Stéphanie de Saint-Jean, à l'adresse suivante : sg.drh@ac-lyon.fr
- Madame la directrice de l'EAFC à l'adresse suivante : eafo@ac-lyon.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 72 80 66 70 et eafo@ac-lyon.fr

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – DSDEN RHONE

ENVOI DES FORMULAIRES HSE APADHE

BIR n°37 du lundi 30 juin 2025

Réf : DOS DSDEN 69

Au regard de leur pratique de gestion, les services en charge des budgets académiques (DOS 1) et des moyens de l'enseignement privé (DOS 5) alertent sur le fait qu'ils ne pourront pas prendre en compte tout document concernant l'année scolaire en cours après le 31 août 2025.

Ils indiquent que toute demande d'HSE dans le cadre des missions inhérentes à l'APADHE doivent être traitées impérativement avant la date du 31 août 2025 en prenant en compte la période des vacances scolaires.

Il convient donc d'envoyer obligatoirement avant le 11 juillet 2025 tous les formulaires HSE APADHE concernant l'année scolaire 2024-2025, dûment complétés et signés.

Pour rappel, les formulaires sont à envoyer au format PDF (un formulaire par PDF) et uniquement à l'adresse mail dédié : ce.ia69-hse-apidhe@ac-lyon.fr

Tout formulaire envoyé au-delà de la date du 11 juillet 2025 et/ou incomplet ne sera pas traité et ne pourra donner lieu à une rémunération.

Pour rappel, voici les éléments à indiquer :

- Nom et prénom de l'enseignant
- Professeur des écoles : oui ou non
- Numéro de dossier
- Nom et prénom de l'élève
- Dates et heures des interventions

Le formulaire doit obligatoirement être signé par le chef d'établissement de l'élève.

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS A CANDIDATURE POUR CHARGÉ DE MISSION – VIA COMPÉTENCES

BIR n°37 du 30 juin 2025

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste pour un chargé de mission à mi-temps à disposition de Via Compétences. Le poste est à pourvoir du 1er septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce à :

Monsieur Etienne Maurau, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

CROUS DE LYON

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT AU DIRECTEUR D'UNITE DE GESTION HEBERGEMENT

BIR n°37 du lundi 30 juin 2025

Réf : CROUS de Lyon

Vous retrouverez en annexe une offre d'emploi publiée par le CROUS de Lyon :

- Adjoint au directeur d'unité de gestion hébergement au CROUS de Lyon